

# Conseil Municipal du 19 décembre 2008

## **1- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Maire expose :

La communauté de communes du Pays Courvillois, par délibération n° 07-88 du Conseil Communautaire du 29 octobre 2007 a modifié ses statuts suite à la dissolution du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) du secteur de Courville-sur-Eure. Les modifications apportées au sein du bloc de compétence « Education, Sports et Culture », sont les suivantes :

- la compétence « La communauté de communes adhère au Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du secteur de Courville (SIVOS) pour les compétences de ce syndicat :

- Soutien aux activités pédagogiques du collège
- Transport des élèves vers le collège de Courville
- Construction d'équipements sportifs
- Gestion des équipements sportifs appartenant au syndicat »

a été supprimée

- la compétence « La communauté de communes du Pays Courvillois apporte son soutien financier aux activités pédagogiques du collège de Courville S/Eure » a été créée

- la compétence « La communauté de communes du Pays Courvillois assure en temps qu'organisateur de second rang le transport des élèves du collège de Courville S/Eure » a été créée

- a été ajouté comme étant reconnu d'intérêt communautaire dans la compétence « Création et Gestion d'équipements sportifs ou culturels d'intérêt communautaire » : « le gymnase Louis Pergaud de Courville S/Eure »

Cette délibération a été notifiée le 23 novembre 2007 à toutes les communes membres et il appartient désormais à celles-ci de se prononcer sur cette modification des statuts de la communauté de communes du Pays Courvillois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Courvillois, au sein du bloc de compétence « Education, Sports et Culture », dans les termes suivants :

- la compétence « La communauté de communes adhère au Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du secteur de Courville (SIVOS) pour les compétences de ce syndicat :

- Soutien aux activités pédagogiques du collège
- Transport des élèves vers le collège de Courville
- Construction d'équipements sportifs
- Gestion des équipements sportifs appartenant au syndicat »

est supprimée

- la compétence « La communauté de communes du Pays Courvillois apporte son soutien financier aux activités pédagogiques du collège de Courville S/Eure » est créée

- la compétence « La communauté de communes du Pays Courvillois assure en temps qu'organisateur de second rang le transport des élèves du collège de Courville S/Eure » est créée

- est ajouté comme étant reconnu d'intérêt communautaire dans la compétence « Création et Gestion d'équipements sportifs ou culturels d'intérêt communautaire » : « le gymnase Louis Pergaud de Courville S/Eure ».

## **2- VENTE CHABOT RUE DE LA GARE**

Monsieur CHABOT Robert, dont une partie de la propriété a été cédée 10 rue de la Gare pour la

construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, est favorable pour céder à la commune un passage de 4m54 à l'entrée, totalisant 129 m<sup>2</sup>, ceci pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette acquisition qui sera possible sous réserve qu'il soit stipulé dans l'acte que Monsieur CHABOT pourra bénéficier d'un droit de passage sur la propriété communale par rapport à son fond de parcelle actuelle.

Le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

### **3- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONVENTION TRIPARTITE ENTRE BOUYGUES TELECOM - LA COMMUNE ET LA LYONNAISE DES EAUX**

Monsieur le maire donne connaissance de la nouvelle convention régissant l'installation d'une station relais, de radiocommunication sur le château d'eau de la commune entre la commune, la Lyonnaise des Eaux (nouvelle société d'affermage et Bouygues Télécom). La convention d'origine était signée avec la SAUR.

Les conditions financières sont les suivantes :

- redevances annuelles versées à la collectivité et au fermier
- \* 3 910,71 € pour la commune
- \* 2 472,53 € pour le fermier

Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser le maire à signer la convention entre la Lyonnaise des Eaux, Bouygues Télécom et la commune.

### **4- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES**

Monsieur le maire donne connaissance de la convention de transports scolaires 2007/2008 pour les circuits des enfants des écoles maternelle et primaire. Le coût annuel est de 22 428 € soit 2,10 % de plus que l'an dernier.

Le Conseil Municipal donne son accord pour autoriser le maire à signer celle-ci.

### **5- REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE TECHNICITE DE L'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

La nomination du responsable du service technique au grade d'agent de maîtrise principal a été faite au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Son régime indemnitaire n'a pas été modifié depuis ce changement de grade. Il est actuellement de 123,74 € par mois.

Je vous propose de fixer celui-ci à 155 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le coefficient multiplicateur de la valeur de base sera calculé en ce sens.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **6- VENTE D'UN MATERIEL DE VOIRIE (BROYEUR)**

Monsieur le maire propose de procéder à la vente du broyeur de branches (matériel du service technique) acquis voilà plus de 15 ans pour une valeur de 4 000 €, à un particulier qui est intéressé pour une acquisition au prix de 2 000 €.

Après avis du responsable du service, ce matériel n'a plus d'utilité compte tenu que les branches sont déposées dans une benne, laquelle est emmenée directement pour le recyclage chez Véolia Socoim au Thieulin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord l'unanimité.

## **7- INTERVENTION DE L'EDUCATRICE SPORTIVE DE L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE DU PAYS COURVILLOIS DANS LES ECOLES PRIMAIRES**

Mademoiselle TACHET rappelle au Conseil Municipal qu'une proposition avait été faite par l'association tennis de table du Pays Courvillois pour l'intervention dans les écoles d'une éducatrice sportive mais le prix proposé était beaucoup plus élevé que ce qui avait été indiqué par la communauté de communes.

Cette personne recontactée, propose un tarif de 15 € l'heure au lieu de 20 € de l'heure mais sans prêt de matériel pédagogique.

Les périodes prévues sont les suivantes :

- 2 périodes de 7 séances d'une heure chacune pour les CE2 CM1 CM2
- 1 période de 6 séances d'une heure.

Cette personne est habilitée pour la pratique du sport en général et principalement pour les activités liées à la maîtrise du ballon, courir, sauter, marcher, etc...

Le coût sera donc de 300 €. L'intervenante s'appelle Madame GUILLON Isabelle, elle est titulaire d'un BESAP.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'intervention de l'éducatrice sportive et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

## **8- MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE**

Monsieur le maire expose :

Plusieurs personnes achètent un emplacement dans le cimetière de la commune afin d'éviter cette démarche par la famille au moment du décès mais n'effectuent pas les travaux de réalisation des caveaux et cela pose des problèmes aux marbriers en raison des vides qu'il convient de laisser lorsqu'une inhumation a lieu près des emplacements réservés. D'autre part, lorsque les travaux sont effectués, le terrassement et les engins risquent de faire des dégâts sur les tombes avoisinantes.

Je vous demande de modifier l'article 14 du règlement du cimetière comme suit : Toute concession vendue fera l'objet de réalisation d'un caveau et d'une pierre tombale dans les 6 mois suivant l'acquisition. Si ce délai n'était pas respecté, la commune se réserve le droit de reprendre l'emplacement attribué à la personne. Le coût de la concession sera reversé à l'intéressé.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **9- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>EME</sup> CLASSE AU 2/01/2008**

Monsieur le maire propose de créer à compter du 2 janvier 2008, un poste d'adjoint technique contractuel de 2<sup>eme</sup> classe pour le service technique à raison de 21 heures par semaine, en raison de l'extension de l'entretien des voiries et espaces verts de la ville. L'intéressé sera rémunéré sur la base de l'indice brut 281, indice majoré 283 au prorata du nombre d'heures effectuées.

Monsieur BUISSON demande les raisons de cette embauche du fait que l'effectif des services techniques lui apparaît déjà suffisant pour une commune comme Courville S/Eure. Monsieur le maire répond que le contrat n'excèdera pas deux ans et que la commune va voir son parc espaces verts augmenter avec le lotissement des Bords de l'Eure et la nouvelle gendarmerie.

Monsieur le maire fait remarquer que dans les autres services de la ville, il faudra revoir pour des mises à disposition du personnel à la communauté de communes lorsque des compétences lui seront transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la majorité pour cette création (2 abstentions : Messieurs BUISSON et DEJOIE).

## **10- REVISION DE TOUS LES TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur le maire propose d'appliquer une augmentation d'environ 2 % sur les tarifs communaux suivants sauf la bibliothèque :

\* **Mezzanine salle de sport Klein**

Je vous propose le tarif suivant: 9,10 € (8,90 € en 2007) l'heure de location.

\* **Droits de place du marché**

	<b>TARIFS 2007</b>	<b>TARIFS 2008</b>
Le mètre linéaire pour les abonnés	0,65 € avec un minimum de 3 mètres	0,66 € avec un minimum de 3 mètres
Le mètre linéaire pour les passagers et les saisonniers	1,20 € avec un minimum de 3 mètres pour passagers	1,22 € avec un minimum de 3 mètres pour passagers

\* **Fêtes Foraines**

	<b>TARIFS 2007</b>	<b>TARIFS 2008</b>
Auto-tamponneuses, karting, montagnes russes	134,00 €	136,00 €
Manèges enfants	67,50 €	68,50 €
Tirs, loteries confiserie	40,00 €	41,00 €

\* **Droits de place pour Cirque**

	<b>TARIFS 2007</b>	<b>TARIFS 2008</b>
Cirque	63,00 €	64,00 €

\* **Bibliothèque**

	<b>TARIFS 2007</b>	<b>TARIFS 2008</b>
<b>ADULTES</b>		
Abonnement annuel	13,50 €	13,50 €
Abonnement trimestriel	8,00 €	8,00 €
INTERNET- tarif pour 1/2 heure	1,00 €	Gratuit

**PRET GRATUIT POUR LES ETUDIANTS**

**\* Photocopies pour associations Courvilloises**

	<b>TARIFS 2007</b>	<b>TARIFS 2008</b>
Modèle A4	0,20 €	0,21 €
Recto verso A4	0,30 €	0,31 €
Modèle A3	0,35 €	0,36 €
Recto verso A3	0,45 €	0,46 €

**\* Salles de réunions ( rue du 19 Mars et rue Carnot)**

	<b>TARIFS 2007</b>	<b>TARIFS 2008</b>
A but lucratif	35,00 €	35,50 €
Autres réunions	23,00 €	23,50 €

**CIMETIERE - TARIFS 2008**

	<b>2007 Euros</b>	<b>2008 Euros</b>
<b><u>CIMETIERE</u></b>		
Concession trentenaire	<b>130,00 €</b>	<b>132,60 €</b>
Concession cinquanteenaire	<b>296,50 €</b>	<b>302,40 €</b>
<b>SUPERPOSITION</b> = prix concession cinquanteenaire pour les perpétuelles		
Concession trentenaire	<b>32,00 €</b>	<b>32,65 €</b>
Concession cinquanteenaire	<b>74,00 €</b>	<b>75,50 €</b>
<b>COLOMBARIUM</b>		
Durée 15 ans (2 places)	<b>210,00 €</b>	<b>214,20 €</b>
Durée 30 ans (2 places)	<b>435,00 €</b>	<b>443,70 €</b>
La durée de 15 ans peut être renouvelée		
La dispersion au jardin du souvenir est gratuite		
<b>DEPOT D'UNE URNE DANS UN CAVEAU</b>		
Concession trentenaire	<b>32,00 €</b>	<b>32,65 €</b>
Concession cinquanteenaire	<b>74,00 €</b>	<b>75,50 €</b>
Concession perpétuelle	<b>296,50 €</b>	<b>302,40 €</b>
<b>DEPOT D'UNE URNE DANS LE COLOMBARIUM</b>		

1/4 du prix de la place:		
15 ans	53,00 €	54,00 €
30 ans	109,00 €	111,00 €

### RESERVATION SALLE PANNARD - TARIFS 2008

	2007	2008
<b><u>SALLE PANNARD</u></b>		
<b>BAL</b>		
Stés locales	75,00 €	77,00 €
Stés extérieures	235,00 €	239,00 €
<b>SPECTACLE / CONCERT/LOTO</b>		
Stés locales	69,00 €	71,00 €
Stés extérieures	150,00 €	153,00 €
<b>MARIAGES / BANQUETS</b>		
<b>Courvillois</b>		
1 jour	209,00 €	213,00 €
2 jours	333,00 €	339,00 €
<b>Hors commune</b>		
1 jour	316,00 €	322,00 €
2 jours	489,00 €	499,00 €
<b>BANQUETS Stés locales</b>	82,00 €	84,00 €
<b>DINER DANSANT</b>		
Stés locales	110,00 €	112,00 €
Stés extérieures	316,00 €	322,00 €
<b>VIN D'HONNEUR</b>		
Stés locales	52,00 €	53,00 €
Privé Courville	103,00 €	105,00 €
Privé extérieur	145,00 €	148,00 €
<b>REUNIONS</b>		
Stés locales	52,00 €	53,00 €
A titre indus. & commercial	104,00 €	106,00 €
<b>COURS PRIVES - ACTIVITES CULTURELLES</b>	34,00 €	35,00 €
<b>EXPOSITIONS VENTES</b>		
Braderies Courvillois	128,00 €	131,00 €
Hors commune	187,00 €	191,00 €

<b>MICRO</b>		
Stés locales	21,00 €	22,00 €
Stés extérieures	30,00 €	31,00 €
<b>LES ASSOCIATIONS DE COURVILLE BENEFICIENT D'UNE MANIFESTATION GRATUITE PAR AN (avec vaisselle et quelqu'en soit le but)</b>		

### RESERVATION VAISSELLE SALLE PANNARD

	2007	2008
<b><u>SALLE PANNARD</u></b>		
<b><u>LOCATION VAISSELLE</u></b>		
1 couvert *	0,72 €	0,73 €
1 verre pour vin d'honneur	0,27 €	0,28 €
* comprend :		
1 verre apéritif - 1 verre à eau - 1 verre à vin - 1 coupe à champagne et/ou 1 flûte - 2 assiettes plates - 2 assiettes à dessert - 1 bol - 1 cuillère à potage - 2 fourchettes - 2 couteaux - 2 cuillères à dessert - 1 tasse à café + sous-tasse - 1 verre à liqueur - corbeilles à pain - pichets à eau - plats de service - saladiers - 1 service assaisonnement		
<b><u>REMBOURSEMENT DE LA CASSE</u></b>		
Assiette à dessert	1,60 €	1,65 €
Assiette	3,10 €	3,15 €
Verre à pied - Chope Mirabeau	1,75 €	1,80 €
Verre à liqueur	1,60 €	1,65 €
Coupe à champagne	1,90 €	2,00 €
Flûte à champagne	1,95 €	2,00 €
Cuillère, fourchette, cuillère à dessert	1,15 €	1,20 €
Couteau	2,35 €	2,40 €
Cruche à eau	3,10 €	3,15 €
Saladier	5,45 €	5,55 €
Moutardier complet	14,05 €	14,35 €
Pots à épices ou pot à moutarde	3,95 €	4,00 €
Plats ovales inox	9,35 €	9,55 €
Corbeilles à pain inox	14,05 €	14,35 €
<b>Nouveau service EUROPA</b>		
Assiette plate	5,95 €	6,10 €
Assiette à dessert	2,55 €	2,60 €
Tasse	2,35 €	2,40 €
Sous-tasse	2,65 €	2,70 €
Lors de la réservation de la salle, il sera demandé 50 % d'acompte.		
Caution à la remise des clés quelle que soit l'utilisation	310,00 €	316,00 €

de la salle Ces sommes seront restituées à la personne ou la société si le nettoyage et le rangement sont convenablement effectués. Il est proposé une location gratuite pour les employés communaux à l'occasion du mariage de l'agent et le départ en retraite		
--	--	--

### TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL

	2007 Euros	2008 Euros
<b><u>Séjour par nuitée (de 12h à 12h)</u></b>		
<b>FORFAIT A</b> 1 emplacement - 1 véhicule de - de 3T.5 1 tente ou 1 caravane 1 essieu - 2 personnes	6,60 €	6,70 €
<b>FORFAIT B</b> 1 emplacement - 1 véhicule de - de 3T.5 1 tente ou 1 caravane 1 essieu - 2 personnes munies d'une carte étudiant chacune	5,40 €	5,50 €
<b>Toile de tente</b>	1,70 €	1,75 €
- <b>Adulte supplémentaire (âgé de plus de 7 ans)</b>	2,20 €	2,25 €
<b>Enfant (âgé de 2 à 7 ans)</b>	1,20 €	1,25 €
<b>Centre aéré</b> Gratuit pour le personnel d'encadrement	1,20 €	1,25 €
<b>Voiture supplémentaire</b>	2,20 €	2,25 €
<b>Branchement électrique (6 ampères)</b>	2,75 €	2,80 €
<b>Garage mort (installation laissée sans occupant)</b> * en saison du 1er juillet au 31 août * hors saison	3,25 € 2,20 €	3,30 € 2,25 €
<b>Taxe ordures ménagères par jour et par personne en sus</b>	0,20 €	0,20 €
<b>Caution pour clé</b>	31,00 €	31,60 €
<b>Caution pour le branchement d'un fusible de 6 ampères</b> restituée au moment du départ	11,20 €	11,40 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'application de ces tarifs.

## **11 - TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**

Monsieur le maire expose :

Le 19 décembre 2006, le Conseil Municipal a porté le taux de la Taxe Locale d'Équipement à 3 % sur l'ensemble du territoire de la commune.

Je vous propose de garder ce taux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **12- PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT**

Monsieur le maire expose :

Par délibération du 19 décembre 2006, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure a fixé à 3 060 €, le montant de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

Je vous propose d'augmenter ce montant de 2 %, le prix de la participation serait de 3 120 € par place.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **13- PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire expose :

Par délibération du 19 décembre 2006, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure a fixé à 2 040 €, le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement communal

Je vous propose d'augmenter ce montant de 2 %, le prix de la participation serait de 2 080 € par raccordement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **14- AUTORISATION DU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'un arrêté pris à l'encontre d'un employé communal pour service non fait, celui-ci a déféré la commune devant le Tribunal Administratif et demande l'annulation de l'arrêté.

Je vous demande de m'autoriser à désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune devant la justice.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **15- MODIFICATION DES STATUTS DU S.E.I.P.C**

Monsieur le maire donne connaissance de la modification des statuts du S.E.I.P.C. :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (SEIPC), en date du 15 novembre 2007,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération,

Approuve la nouvelle rédaction des statuts du SEIPC, tels qu'ils sont joints à la présente délibération.

## **16- DEMANDE DE SUBVENTION SUR FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION**

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général, une subvention sur le Fonds Départemental

de Péréquation pour les réalisations suivantes de l'exercice 2007 :

<b>Subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation Etat récapitulatif des factures exercice 2007</b>				
<b>Art. budg.</b>	<b>N° mandat</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
21578	1	Ajout coupe sur tondeuse	2 676,16 €	3 200,69 €
21578	460	Achat tondeuse Honda	1 120,40 €	1 340,00 €
21578	461	Achat bac de ramassage	4 937,29 €	5 905,00 €
21578	614	Tondeuse	219,60 €	262,64 €
21578	635	Achat balayeuse FKM 1050 H-K	5 639,00 €	6 744,24 €
2183	192	Onduleur	379,00 €	453,28 €
2183	227	Contrat SEGILOG	3 780,00 €	4 520,88 €
2183	273	Prestation SEGILOG	675,00 €	807,30 €
2183	1274	Achat écran plat pour école musique	154,68 €	185,00 €
2183	1385	Optiplex	540,00 €	645,84 €
2184	91	Meuble audio	365,59 €	437,25 €
2184	684	Meuble et armoire de rangement	984,00 €	1 176,86 €
2184	865	Pieds tables salle Madeleine	191,80 €	229,39 €
2184	1013	Plateau + chaises+ casiers	1 971,50 €	2 357,91 €
2184	1191	Table triptique + camescope	598,00 €	715,21 €
2184	1405	Chaises+lampe	605,80 €	724,54 €
23130	2	Reprise fermettes + croix contreventement	2 051,24 €	2 453,28 €
23130	41	Travaux couverture salle Pannard	1 185,00 €	1 417,26 €
23130	92	Travaux	5 847,10 €	6 993,13 €
23130	93	Remplacement ventilation maison de retraite	752,15 €	899,57 €
23130	353	Remplacement chaudière rue des Planches	3 017,13 €	3 608,49 €
23130	615	Réfection bardage gymnase Klein	8 053,00 €	9 631,39 €
23130	616	Réfection bardage gymnase Klein	1 150,00 €	1 375,40 €
23130	967	Aménagement cimetière	15 066,00 €	18 018,94 €
23130	985	Travaux salle audio école primaire	1 583,68 €	1 894,08 €
23130	1037	Travaux menuiserie aluminium	9 309,20 €	11 133,80 €
23130	1038	Réfection patio école maternelle	2 444,41 €	2 923,52 €
23130	1107	Protection galvanisée escalier de secours école Fourniture et pose de 3 destraficateurs salle	2 496,00 €	2 985,22 €
23130	1186	Pannard	6 307,00 €	7 543,17 €
23130	1192	Travaux école primaire	2 620,00 €	3 133,52 €
2188	307	Isoloirs	460,00 €	550,16 €
2188	462	Table+banc	2 010,00 €	2 403,96 €
2188	573	Traceuse à pulvérisation	473,24 €	566,00 €
2188	636	Achat deux tronçonneuses	752,51 €	900,00 €
2188	637	Ensemble sonorisation pour service jeunesse	898,84 €	1 075,01 €
2188	638	Perceuse	275,00 €	328,90 €
2188	734	Achat pour centre aéré	924,38 €	1 105,56 €
2188	735	Matériel pour halte garderie	795,15 €	951,00 €
2188	779	But acier+filet	613,00 €	733,15 €

2188	804	Panneau signalisation	645,00 €	771,42 €
2188	866	Drapeaux	269,00 €	321,72 €
2188	923	Achat armoire pour cadastre	350,00 €	418,60 €
2188	976	Fournitures scolaires	189,80 €	227,00 €
2188	984	Renouvellement matériel espaces verts	660,30 €	789,72 €
2188	1103	Trottinettes+tricycles+balles	887,96 €	1 062,00 €
2188	1104	Rayonnages pour cantine	513,00 €	613,55 €
2188	1105	Armoire chauffante+grill fil inox	3 945,49 €	4 718,81 €
2188	1106	Achat clarinette Yamaha	2 081,93 €	2 489,99 €
2188	1303	Fournitures diverses	909,00 €	1 087,16 €
2188	1386	Achat livres bibliothèque	520,00 €	621,92 €
2188	1425	Achat réfrigérateur	469,90 €	562,00 €
2188	1487	Table Croq'Lune	111,00 €	132,76 €
<b>TOTAL</b>			<b>105 474,24</b>	<b>126 147,19</b>
			<b>€</b>	<b>€</b>

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **17- VENTE DE TABLES ECOLE PRIMAIRE**

Mademoiselle TACHET fait part du souhait de l'école primaire de vendre 40 tables d'écolier entreposées au sous-sol de l'école dont le bénéfice servirait à la coopérative scolaire et aiderait à financer un voyage au Puy du Fou en Vendée avec une classe de 6<sup>ème</sup>, la CLIS et les élèves de Monsieur ROINNÉ qui ne partent pas en classe de neige du fait qu'ils en ont bénéficié l'an dernier.

Des renseignements seront pris par rapport au prix de vente qui sera fait. La commune demande que le lot ne soit pas cédé à des brocanteurs et que les Courvillois soient prioritaires.

### **18- DEMANDE DE BENNE POUR BOUCHONS DE LIEGE**

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de Madame DEFOIX Véronique, laquelle sollicite l'autorisation de récupérer les bouchons de liège devant chez Monsieur LESIEUR dans un conteneur qui sera placé sur le domaine public.

Ce recyclage des bouchons de liège permet à 12 adultes handicapés de recevoir un salaire.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de cette récupération qui se fera en accord avec le riverain. Un article pourra être mis dans le « Courville Infos » pour informer la population.

### **19- AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

1) Madame PREVOST Edith informe le Conseil Municipal de sa cessation d'activité d'infirmière libérale au 31 décembre 2007. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, Madame BOURRIAUD Sandrine la remplacera au sein du cabinet SCP Gouin-Moulin-Doublet-Bourriaud.

2) Les travaux de l'Eglise sont commencés. Ceux-ci concernent la restauration de la voûte lambrisée, du pignon ouest et de l'arche de gloire pour un coût de 98 848,48 € HT. L'église sera inaccessible au public jusqu'au 31 mars 2008.

3) Monsieur le maire fait part de la naissance de Marielle GRANGER, le 2 novembre 2007, fille de Laëtitia, ATSEM à l'école maternelle.

### **20- TOUR DE TAPIS**

Mademoiselle TACHET :

\* a reçu une demande de la section Hand-ball qui souhaite accrocher des banderoles dans le gymnase pour promouvoir ce sport. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal pense que cela ne pose pas de problème si celles-ci sont apposées lors d'un match mais elles ne peuvent rester en permanence en raison de la présence des autres sections. La question sera posée au Président.

\* indique que le 11/12/2007, le contrat enfance-jeunesse a été signé avec la communauté de communes du Pays Courvillois. Il englobe le relais assistante maternelle, la halte garderie et permettra de développer les centres de loisirs, d'uniformiser les prix, d'étendre les CLSH pour les petites vacances et les mercredis et de développer un pôle enfance-jeunesse. Le lieu choisi est l'ancienne gendarmerie pour la construction de nouveaux locaux. La maison des jeunes serait faite dans le pavillon. Le Point information jeunesse va devenir itinérant. Cédric DESTOUCHES est transféré à la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> février 2008.

\* a assisté avec Monsieur le maire le lundi 17 décembre à une réunion au collège Louis Pergaud par rapport à la sécurité à la sortie des élèves du collège. De jeunes adultes sont présents et posent des problèmes en abordant les enfants en ayant recours parfois à des actes de violence. Les gendarmes qui étaient présents vont essayer d'intervenir plus souvent et elle indique s'être engagée à ce que Monsieur FEVE intervienne régulièrement.

Monsieur GASNIER fait remarquer que l'arrêté préfectoral demandant la mise en eaux basses de la rivière en permanence lui apparaît être une décision sans fondement, comment peut-on dévaser un cours d'eau en laissant seulement une hauteur d'eau dérisoire. Monsieur le maire répond que l'on ne peut pas déroger aux textes, seules deux personnes ont obtenu une dérogation dont le maraîcher.

Monsieur DEJOIE :

\* demande où en sont les travaux de la rue d'Alsace. 3 devis de maçonnerie ont été obtenus pour l'expert judiciaire et ont été transmis à notre avocat pour une décision.

\* s'informe par rapport à la réalisation du 2<sup>ème</sup> rond-point de Courville. Monsieur le maire répond que les travaux devraient commencer en février 2008. Un fonçage sera réalisé dans ce même temps pour l'alimentation en eau de la base de loisirs et du maraîcher.

Mademoiselle SURIN demande si la bretelle d'entrée rue des Canaux est conservée. Monsieur le maire répond qu'elle le sera.

Monsieur BUISSON demande si les travaux de la gendarmerie seront terminés cette année. Monsieur le maire répond que la réception des travaux est prévue le 3 janvier 2008 à 8h30. La gendarmerie serait terminée le 15 et les logements le 17/01/08.

Madame JUBERT indique avoir assisté :

\* à deux conseils d'administration du collège Louis Pergaud le 25/10 et le 26/11. Il a été question des organisations des voyages au Puy du Fou et à Bayeux.

\* à une réunion du SITIREP avec Madame CHEVALLIER. Il n'y a pas d'augmentation sur le prix de vente de l'eau.

\* à une réunion du SIPAC où le dossier de la maison médicale n'a pas été retenu car Courville n'est pas dans une zone prioritaire.

En tant que Présidente du CNAS, elle a reçu l'ensemble des communes de la communauté de communes qui sont favorables pour leur adhésion à cet organisme pour le personnel communal.

Monsieur PEPIN a assisté :

\* à une réunion de travaux pour la restauration du gymnase Klein. Ceux-ci vont être réalisés et il faut penser d'ores et déjà à l'extension car celle-ci doit obligatoirement suivre pour la cohérence des travaux. La subvention n'a pas été retenue dans le cadre du CDDI mais la DGE a été sollicitée.

\* la dernière tranche de travaux de ravalement de l'école de musique est programmée pour janvier 2008.

\* il a assisté à la commission d'urbanisme à la Préfecture pour l'extension du Super U de Courville S/Eure de 550 m<sup>2</sup> plus une boutique d'électroménager. Un avis favorable a été donné à l'unanimité.

\* a assisté à une expertise rue de l'Épée Royale car un riverain se plaignait d'humidité dans son habitation suite aux travaux du Centre Bourg. Quelques travaux ont été demandés par les experts des assurances (celui de l'intéressé, de la commune et de la maîtrise d'œuvre), un accord est intervenu.

\* a assisté à la commission de sécurité de la maison de retraite communale et un avis favorable a été donné.

\* a assisté avec deux employés de la mairie à une journée de formation à la Préfecture sur la réforme des permis de construire.

Madame CHEVALLIER :

\* a assisté à la remise du chèque au profit de la petite Flavie atteinte d'une maladie orpheline. L'action a rapporté 6 704,50 €, sa famille était très touchée.

\* elle rappelle qu'elle a fait distribué à chacun le projet de construction d'une cuisine mutualisée au Foyer de Vie.

\* elle a assisté à l'arbre de Noël de l'école maternelle le 18/12/2007.

\* précise ne pas avoir le résultat définitif du Téléthon car elle n'a pas le rapport des métaux (actuellement 6 440 €).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 22 janvier 2008 à 20h30.*

A la suite de cette réunion, Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'annulation de la délibération relative à la taxe sur la plus-value réalisée du fait du nouveau classement d'un terrain dans le P.L.U.

En raison de l'objet de cette affaire et à la demande de Monsieur le maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se réunir à huis clos pour l'examen de cette question.

Le Maire,

Les Membres,